

Année 2026 - extrait du registre des délibérations  
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE  
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton

Envoyé en préfecture le 16/04/2026  
Reçu en préfecture le 16/04/2026  
Publié le  
ID : 081-218102283-20260414-DEL2026\_09-DE

L'an deux mille vingt-six le 14 avril 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué le 09 avril 2026 sous la présidence de Monsieur Hervé JEANJACQUES, Maire.

Date de convocation : le 09/04/2026

<b>Nombre de conseillers</b> : en exercice 11, 10 présents, 11 votants.	
Présents : Hervé JEANJACQUES Martine ESCUDIÉ Jean-Philippe VERNHÈRES Béatrice RAMIREZ Claude SOULIES Jean-Pierre MAZERAN Christophe MENARDI Mossad KHIMOUN Graziella FERNANDEZ Nathalie NOUVIALE	Absents : Valérie RAMONÈDE (pouvoir Hervé JEANJACQUES)

Secrétaire de séance : Mossad KHIMOUN

**Délibération n° 09/2026 – Révision des loyers communaux**

Monsieur Jean-Philippe VERNHÈRES 2<sup>ème</sup> adjoint informe le conseil que la date de révision des loyers communaux est arrivée à échéance et il expose les modalités de calcul des nouveaux loyers,

**Logement de l'ancien Presbytère :**

Conformément à la clause de révision mentionnée dans le bail, le conseil décide de procéder à la révision du loyer acquitté par Madame Marie-Madeleine BESSIERES à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026, pour le logement communal qu'elle occupe au 15 rue de la Tour.

Calcul de la révision :

Montant actuel du loyer **297.16 €**, divisé par l'indice retenu pour la dernière révision qui était celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 soit 144,64 multiplié par l'indice retenu pour la période de référence qui est celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 soit 145.78.

**Nouveau loyer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 : 299.50 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette révision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance  
M. KHIMOUN



Certifié exécutoire. Reçu en Préfecture le  
Publié ou notifié le

Le Maire  
H. JEANJACQUES

